Ville de Rouyn-Noranda

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT Nº 2025-1376

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE Nº 2015-844

DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA

AVIS PUBLIC est par les présentes donné de ce qui suit :

1) Lors d'une séance tenue le lundi 28 avril 2025, le conseil municipal a adopté le projet de règlement **Nº 2025-1376** modifiant le règlement de zonage Nº 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda, afin de permettre le service au volant dans la zone « 2161 » sous certaines conditions ainsi que de modifier les normes concernant les enseignes communes.

2) Une assemblée de consultation publique sera tenue le **lundi 26 mai 2025 à compter de 19 h 40** à la salle du conseil située au 5e niveau de l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, à Rouyn-Noranda.

3) Le projet de règlement Nº 2025-1376 peut être consulté aux heures et jours normaux d'ouverture au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda.

4) Le projet de règlement Nº 2025-1376 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

<u>DESCRIPTION DE LA ZONE VISÉE</u> :

Zone « 2161 » : la zone « 2161 » est composée du terrain vacant à l'intersection de l'avenue Québec et du boulevard Témiscamingue, ainsi que du lot 5 262 746 au cadastre du Québec.

Un plan détaillé de cette zone est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 30e jour du mois d'avril 2025
et publié le 7 mai 2025

Angèle Tousignant, greffière